

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 002-3559/18/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille Provence et paiement de la cotisation 2018 MET 18/6521/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération du Conseil du 15 décembre 2016, la Métropole a décidé d'adhérer à plusieurs associations en matière d'Environnement présentant un intérêt soit en termes d'information, d'analyse, d'expertise, de dialogue et d'échanges avec les acteurs locaux (représentants d'entreprises, de syndicats, d'associations ...) ou avec d'autres collectivités sur le plan national ou international.

Une analyse a été réalisée afin d'identifier les associations présentant un intérêt à l'échelle de la Métropole et celles ayant un périmètre d'actions sur un ou plusieurs territoires de la Métropole. Il est, ainsi, proposé un renouvellement d'adhésion à l'initiative des Conseils des Territoires et financé par le budget qu'ils pilotent.

Par ailleurs, un travail a été engagé afin d'examiner les montants de cotisation demandés vis-à-vis des avantages procurés par cette adhésion et de redéfinir, si nécessaire, avec les représentants de l'association, leur périmètre d'intervention et les services dont bénéficie la Métropole, la place que prendra la Métropole au sein de sa gouvernance.

En conséquence, et au regard des partenariats engagés depuis plusieurs années avec certains de ces organismes, il est proposé de renouveler l'adhésion en 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association suivante :

- L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille Provence, dont l'objet est d'assurer une mission de service public auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités afin de

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2018

leur apporter expertise, méthodologie et outils facilitant la conduite de leurs projets : rénovation énergétique de l'habitat, réhabilitation des copropriétés, renouvellement urbain, politique énergétique communale, production d'énergie décentralisée, pour un montant de cotisation de 100.452,61 euros pour 2018 correspondant à la répartition suivante : 83.207,61 euros pour Marseille-Provence et 17.245 euros pour le Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

ORGANISME (nom de la structure)	Objet	Modalités de calcul de la cotisation ou de la participation	Cotisation 2017	Cotisation 2018
ALEC Marseille Pprovence	L'ALEC assure une mission de service public auprès des particuliers, des professionnels et des collectivités afin de leur apporter expertise, méthodologie et outils facilitant la conduite de leurs projets : rénovation énergétique de l'habitat, réhabilitation des copropriétés, renouvellement urbain, politique énergétique communale, production d'énergie décentralisée,	Une partie forfaitaire et une partie au prorata de la population des territoires de la Métropole adhérentes au sein de l'intercommunalité	104.582€	100.452,61 € (Soit 83,207,61 € pour Marseille Provence et 17.245 € pour le Pays d'Aubagne)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération ENV 010-1973/17/BM portant renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille Provence présentent un intérêt manifeste pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en matière d'environnement.
- Qu'il convient d'autoriser le règlement des cotisations au titre de l'exercice 2018.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Agence Locale de l'Énergie et du Climat de Marseille Provence, ainsi que le paiement de la cotisation 2018 d'un montant de 100.452,61 euros correspondant à la répartition suivante : 83.207,61 euros pour Marseille Provence et 17.245 euros pour le Pays d'Aubagne.

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 18 avril 2018

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – affecté aux territoires Marseille-Provence et du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, au chapitre 011 - nature 6281 des dépenses de fonctionnement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Stratégie environnementale,
Plan climat, Prévention des risques

Alexandre GALLESE